

# **PROJET DE RÈGLEMENT DE LA CAMPAGNE**

## **D'ADOPTION CRÉATIVE 2024**

**« CHAISES DÉLAISSÉES À ADOPTER »**

### **ORGANISÉE PAR**



organisation



partenaires



soutien



## Table des matières

<b>ARTICLE 1. PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DE LA CAMPAGNE.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 4. DOSSIER .....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS .....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 6. COMPOSITION DU JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS.....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS .....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESSENS .....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 9. CONDITIONS DE RESTITUTION.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 10. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE .....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 11. ANNULATION OU REPORT DE LA CAMPAGNE D'ADOPTION CRÉATIVE.....</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE 12. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE.....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 13. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES.....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 14. APPLICATION DU RÈGLEMENT .....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 15. APPROBATION DU RÈGLEMENT .....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 16. CONTACTS .....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe 1 – TYPES DE CHAISES .....</b>	<b>17</b>

# ARTICLE 1. PRÉAMBULE

## 1.1. 2ème édition de la campagne d'adoption créative

Après le succès l'an dernier de la première campagne d'adoption créative des chaises délaissées de la résidence séniors Domitys à Tours...Place aux jeunes !

VALESENS vide les réserves des écoles d'ici et des universités d'ailleurs pour porter à l'adoption de chacun et chacune la bonne vieille chaise d'école au rebut, malheureuse de ne plus servir, de ne plus croiser l'énergie des élèves et des étudiants.

Nous l'avons tous utilisée, elle a accompagné notre scolarité...

À présent que faire de cette chaise oubliée, délaissée, abandonnée ?

Redonne-lui l'énergie d'une nouvelle vie recyclée.

Remonte tes manches et laisse parler ta créativité, tes choix, tes envies !

**ADOpte TA CHAISE D'ÉCOLE, PREnds EN SOIN ET BICHONNE-LA.  
TRANSFORME-LA EN CHAISE UN PEU, BEAUCOUP, CARRÉMENT FOLLE.**

Tu peux la démonter, la remonter, la découper, la percer, la poncer, la peindre... à toi de jouer. Seule contrainte, respecte son usage, tu dois pouvoir t'asseoir dessus, dessous, à côté ...Quand tu lui auras donné une nouvelle vie, elle pourra peut-être rejoindre la sélection du grand jury et à être parmi les 3 chaises bichonnées et créatives primées qui vont s'exposer pour le festival national de design, organisé par VALESENS, France Design Week Loire Valley du 16 au 30 septembre à Tours.

Ta chaise peut être primée et recevoir le grand prix ! TENTE TA CHANCE !

Grand prix : 800€ ; 2ème prix : 500€ ; 3ème prix : 200€.

**Nouveauté cette année : les écoles de Tours participent !**

Des classes primaires volontaires des écoles de la ville de Tours participent à la campagne d'adoption créative de chaises d'écoles délaissées et proposent aussi de nouvelles chaises à partir de celles qui ne servent plus.

VALESENS, qui a initié cette campagne, accompagne le dispositif en proposant les compétences d'un designer pour un atelier par classe pendant le

processus de création, où comment comprendre le métier de designer-ripeur, celui qui utilise les chutes, les déchets, les délaissés comme ressources pour un monde meilleur.

**Ces mobiliers offrent un champ de création immense !** Pour n'importe quel type de lieu et dans n'importe quel thème... et surtout, le champ de votre imagination ! À vos peintures, scies, marteaux, ponceuses, vernis et autres moyens de modification ! Exprimez librement vos choix et vos envies à travers ces chaises plus ou moins folles.

Par cette action, VALESENS souhaite sensibiliser les industriels, les collectivités locales, le grand public à l'intérêt de retravailler les délaissés mobiliers pour la préservation des ressources naturelles ainsi qu'au potentiel d'innovation de l'éco-conception par surcyclage des déchets et à l'intérêt d'une consommation raisonnée et durable.

## **1.2. La campagne d'adoption créative populaire et le volet pédagogique**

Cette opération s'inscrit dans le volet pédagogique et grand public du programme HABITER SURCYCLÉ initié par VALESENS et qui a pour modèle de concevoir et réaliser des mobiliers surcyclés avec une BELLE ÉQUIPE collaborative en design, ébénisterie, insertion et formation dans la FABRIQUE D'ESTIME à Saint Paterne Racan (37).

À ce propos, 4 lieux vont être équipés de ces mobiliers courant 2024 : la résidence d'étudiants de l'ancienne Poste de la Ville de Tours, avenue Grammont pour LIGERIS et les lieux communs de la résidence pour jeunes autistes Asperger dans le même bâtiment pour l'association ALVA. Également le restaurant et l'hôtel des apprentis à Saint Paterne Racan pour la mairie.

C'est le rôle de l'association VALESENS, reconnue d'intérêt général de proposer des actions sociales, solidaires, créatives et circulaires dans le cadre de son label d'état PTCE (pôle territorial de coopération territoriale) obtenu en novembre 2022 en étant lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Secrétariat d'État chargé de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative. Agissant comme un incubateur de projets d'économie circulaire par le design, VALESENS incarne la passerelle entre l'ESS (économie sociale et solidaire) et le reste de l'économie en développant des projets coopératifs, économiques, innovants et grand public à l'échelle du territoire.

Avec la campagne d'adoption créative de chaises délaissées, elle propose une solution locale, portée par les acteurs du terrain pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre acteurs institutionnels, économiques et ici, le grand public pour une valorisation du design vernaculaire. Elle permet de prendre conscience d'une manière positive et ludique des sujets de recyclage.

*Avec la campagne d'adoption créative de chaises d'écoles délaissées, elle propose une solution locale, portée par les acteurs du terrain pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre acteurs institutionnels, économiques et ici, le grand public pour une valorisation du design vernaculaire.*

## **ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DE LA CAMPAGNE**

VALESENS, en partenariat avec La Ville de Tours, la Ville de Ballan Miré, l'Université de La Rochelle propose pour cette deuxième édition une campagne d'adoption créative ouverte à tous du 25 mars au 30 juin 2024 pour que **des designers, des créateurs, des artisans, des entreprises mais aussi Monsieur et Madame tout le monde adoptent une chaise abandonnée, en prennent soin, la bichonnent, la customisent et lui redonnent une vie meilleure.**

Cet appel à projets inédit ouvre la voie à l'inspiration et à la transformation sans limite en explorant le champ de l'imagination ludique. Les chaises sont à adopter au Sensory Design Center, siège social de l'association VALESENS, 56 av Marcel Dassault à partir du 25 mars et sont à rapporter au même endroit pour participer au challenge de France Design Week Loire Valley avant le 28 juin 2024.

Parmi les sélections, 3 chaises bichonnées et créatives seront primées par un grand jury et seront exposées pendant le festival de design France Design Week Loire Valley.

Avec cette campagne, VALESENS invite tous les créateurs à concevoir de manière innovante, durable permettant l'utilisation upgradée d'un mobilier issu des délaissés domestiques pour en faire un mobilier unique.

Cette campagne d'adoption créative contribuera ainsi à créer de nouveaux objets, produits à haute valeur humaine et durable, en travaillant sur les mobiliers du quotidien.

## ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

### 3.1. Modalités d'adoption

La campagne d'adoption créative de chaises d'école délaissées est ouverte :

- Designers
- Créateurs / Artisans
- Entreprises
- Particuliers
- Monsieur et Madame tout le monde !

La participation à la campagne d'adoption créative de chaises d'école délaissées, à savoir la candidature, peut se faire de façon individuelle ou par équipes (trois personnes maximum). Les équipes peuvent être constituées de personnes d'horizons professionnels différents. Au sein d'une équipe, une personne est nommée responsable. Cette personne est chargée de représenter l'ensemble de l'équipe.

La condition pour pouvoir participer à la campagne d'adoption créative cette année est d'adhérer à l'association, d'un montant correspondant au statut de la « famille d'accueil » de la chaise (particuliers, étudiants, entreprises...).

<b>Cotisation Individuelle</b> Coût net de 10,2€ après déduction fiscale	30€
<b>Jeune entreprise (-2ans), Orga ESS, établissements scolaires, associations.</b> Coût net de 60€ après déduction fiscale	150€
<b>Structures dont l'effectif global est inférieur à 10 personnes</b> Coût net de 100€ après déduction fiscale.	250€
<b>Structures dont l'effectif global est compris entre 11 et 50 personnes</b> Coût net de 140€ après déduction fiscale	350€

<b>Structures dont l'effectif global est compris entre 51 et 300 personnes</b> Coût net de 200€ après déduction fiscale	500€
<b>Institutions, enseignement supérieur et recherche</b> Coût net de 200€ après déduction fiscale	500€
<b>Structures dont l'effectif global est supérieur à 301 personnes</b> Coût net de 400€ après déduction fiscale	1000€
<b>Étudiants, demandeurs d'emploi</b> Coût net de 5,1€ après déduction fiscale.	15€

## Pourquoi adhérer ?

En adhérant à VALESENS, vous participez activement à la promotion du design et des technologies du sensoriel sur notre territoire.

En nous rejoignant, votre statut d'adhérent vous donne droit à :

- La possibilité d'intégrer les actions et projets de VALESENS : France Design Week, la filière territoriale d'écologie sensorielle du design (programme Habiter Surcyclé pour le mobilier et le programme Mon beau déchet pour le cuir) et tous les autres évènements annuels.
- Un accès sur RDV aux espaces de travail du Sensory Design Center, tiers lieu d'inspiration et d'innovation autour du design et des technologies du sensoriel.
- Un forfait de 2h offert par an pour accéder à tous les équipements dédiés à la mesure sensorielle pour vous aider dans vos projets. (Chambre anéchoïque, cabines d'analyse sensorielle, eye tracker, laboratoire de destruction de la matière, matériauthèque et chutothèque).
- Vous bénéficiez d'une défiscalisation de 60% en participant à la vie économique et à la transition écologique par le design sur votre territoire.

## **Vous êtes une entreprise ?**

- En plus des avantages précédemment listés, VALESENS vous apporte un œil professionnel extérieur sur vos produits d'un point de vue design sensoriel. Concrètement, c'est l'opportunité pour vous d'optimiser la perception sensorielle de vos clients et prospects sur vos produits afin de marquer votre différence et de répondre aux attentes de votre marché.
- Vous bénéficiez également d'une défiscalisation de 60% en participant à la vie économique et à la transition écologique par le design sur votre territoire.

Les chaises d'école, dans la limite des stocks disponibles, sont mises à disposition gratuitement dans les locaux du Sensory Design Center, après ce contrat d'adoption signé, et l'adhésion à VALESENS.

Les chaises sont à récupérer au Sensory Design Center, au siège social de l'association VALESENS, 56 av Marcel Dassault, 37200 Tours, aux dates et horaires suivantes : du 25/03 au 05/04 et du 22/04 au 24/05 de 09h à 17h, ou sur rendez-vous.

### **3.3 Information mobilier**

Le mobilier proposé pour cette édition 2023 est une chaise d'école. Elle est composée d'une ossature en métal et d'une assise et d'un dossier en bois. Il y a deux modèles possibles (voir en annexe 1, dans la limite des stocks disponibles). Ce mobilier provient d'un don de la Ville de Tours, de la Ville de Ballan-Miré et de l'université de La Rochelle.

## **ARTICLE 4. DOSSIER**

Le dossier s'effectuera selon 3 étapes:

Étape 1 : Dossier d'adoption signé

Étape 2 : Récupération des chaises au Sensory Design Center

Étape 3 : Dépôt du projet terminé au plus tard le 28 juin 2024

Étape 4 : Récupération de la chaise au plus tard le 15 octobre 2024



## **ÉTAPE 1 : DOSSIER D'ADOPTION**

### **Adoption**

Chaque famille d'accueil doit renseigner le formulaire d'adoption directement sur place (ou le pré-remplir en le téléchargeant sur le site) lors de la récupération de la chaise d'école avec nom, prénom, âge, numéro de téléphone, adresse postale, courriel. La famille d'accueil doit être à jour de sa cotisation à VALESENS.

## **ÉTAPE 2 : RÉCUPÉRATION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE**

Après confirmation de leur inscription, les familles d'accueil sont invitées à choisir et récupérer le mobilier, fourni gratuitement dans les locaux du Sensory Design Center, au siège social de l'association VALESENS. Les familles d'accueil peuvent venir récupérer leur(s) chaise(s) au 56 avenue Marcel Dassault à Tours :

- Du 25/03 au 05/04 de 09h à 17h.
- Du 22/04 au 24/05 de 09h à 17h.
- Ou sur rendez-vous (02 47 75 25 34).

## **ÉTAPE 3 : DÉPÔT DE LA CHAISE BICHONNÉE**

### **Le dossier de la chaise bichonnée :**

Chaque famille d'accueil dépose en même temps que sa chaise bichonnée terminée un dossier comportant :

- Une bio présentant le créateur de la chaise, son parcours et une belle photo, pour la communication si vous êtes lauréat (pour les entreprises, le ou les noms des adopteurs).

- Le nom que vous donnez à votre chaise bichonnée, un texte sur ce que vous avez à dire sur votre projet : symbolique, fabrication, histoire, méthodes, matériaux utilisés,...) cette liste n'est pas exhaustive.

## **ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS**

**La possibilité de s'inscrire débutera le 25 mars 2024 au Sensory Design Center** pour la campagne d'adoption créative de chaises d'école délaissées. VALESENS se réserve le droit d'invalider tout dossier incomplet, ou dont les informations sont raturées, illisibles ou manifestement erronées.

En fonction du nombre de candidatures, le jury se réserve le droit de faire appel à des « éclairateurs » spécialisés afin de présélectionner les projets les plus pertinents.

Pour être validés, le dossier et la ou les chaises bichonnées doivent être transmis avant le **vendredi 28 juin 2024 à 17h** au **Sensory Design Center**.

Pour les **écoles de la ville de Tours**, le dépôt de candidature pour les adoptions créatives par les classes des écoles primaires tourangelles auprès du service Éducation de la ville de Tours se fera **du 11 au 25 mars 2024**. Le temps de customisation est donné jusqu'au **31 mai 2024**.

## **ARTICLE 6. COMPOSITION DU JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS**

La composition du grand jury est arrêtée par le Président de VALESENS (en cours d'élaboration, sa composition sera transmise ultérieurement).

Les chaises bichonnées des candidats seront évaluées par le grand jury de la campagne d'adoption créative en juillet (la date sera transmise ultérieurement).

Le grand jury est chargé de sélectionner les lauréats de la campagne d'adoption créative. Il se prononce par un vote sur les projets présentés par les candidats et rendus anonymes avant la délibération. Les délibérations du jury seront confidentielles.

Le choix des lauréats se fera à la majorité des votes et les décisions ne seront pas motivées et ne seront pas susceptibles de recours.

## **Critères d'évaluation**

Les membres du grand jury analysent les chaises sur la base des critères suivants pour effectuer leur choix :

Qualité des finitions, utilisation de différents matériaux (plutôt recyclés), fonctionnalité de la chaise, originalité de la création, expression artistique, pertinence de la démarche, soin apporté au recyclage.

VALESENS informera les familles d'adoption des résultats du vote du grand jury à une date fixée ultérieurement.

## **ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS**

### **RÉCOMPENSES**

Exposition :

Le grand jury réalisera une sélection et primera 3 chaises répondant aux critères définis, qui seront exposées à France Design Week Loire Valley du 16 au 30 septembre 2024.

Pour les lauréats :

- Ils bénéficieront de la campagne de relations presse de la 2<sup>ème</sup> campagne d'adoption créative de chaises d'école délaissées, ainsi que sur les réseaux sociaux et d'autres possibilités de communication.

**Les trois meilleurs projets** issus de la sélection du jury, sont récompensés par un prix :

- Grand prix : 800€
- 2<sup>ème</sup> prix : 500€
- 3<sup>ème</sup> prix : 300€

## REMISE DES PRIX

Une cérémonie de remise des prix est organisée par VALESENS dans le cadre de France Design Week Loire Valley, à Tours (37) le 26 septembre 2024 à 18 heures afin de partager avec tous les résultats de la campagne d'adoption créative de chaises d'école délaissées. Sous réserve du contexte sanitaire.

## ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESENS

Les familles d'accueil dont la chaise est retenue pour figurer dans l'exposition s'engagent à mettre à disposition de VALESENS leur projet. Ces projets pourront être utilisés par VALESENS pour faire la promotion de la démarche HABITER SURCYCLÉ et de la filière d'écologie sensorielle du design dans le cadre d'événements grand public ou internes organisés ou non par VALESENS.

## ARTICLE 9. CONDITIONS DE RESTITUTION

Les chaises sont mises à la disposition de VALESENS. Au terme du prêt et jusqu'au 15 octobre 2024, les chaises sont restituées aux familles d'accueil.

## ARTICLE 10. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE

Le planning prévisionnel pour l'organisation de la campagne d'adoption créative de chaises d'école délaissées est le suivant :

### Campagne d'adoption grand public

- **À partir du 25 mars** : ouverture à tous les publics de la campagne d'adoption créative de chaises d'école délaissées au Sensory Design Center - 56 avenue Marcel Dassault à Tours (02 47 75 25 34 – du 25/03 au 05/04 et du 22/04 au 24/05 de 09h à 17h, ou sur rendez-vous)
- **Du 25 mars au 15 juin** : temps d'adoption créative et de customisation des chaises adoptées par les «familles d'accueil».
- **28 juin** : date limite du retour des chaises adoptées et bichonnées au Sensory Design Center pour le grand jury. Chaque chaise est accompagnée de

son nom (celui qui vous allez lui donner) et d'un texte de quelques lignes expliquant comment et pourquoi vous en avez pris soin pour la transformer.

- **Juillet** : grand jury de sélection et choix des 3 chaises primées.
- **16 au 30 septembre** : exposition des chaises à France Design Week Loire Valley.
- **26 septembre** : remise des prix.
- **Du 1er au 15 octobre** : récupération par les familles d'accueil de leur chaise adoptée au Sensory Design Center.

### **Campagne d'adoption dans les écoles de la Ville de Tours**

- **Du 11 au 25 mars** : candidature pour les adoptions créatives par les classes des écoles primaires tourangelles auprès du service Éducation de la Ville de Tours.
- **Du 25 au 31 mai** : temps d'adoption créative et de customisation des chaises adoptées par les «classes d'accueil».
- **Du 6 au 14 juin** : exposition des chaises et vote du public (lieu à confirmer).
- **17 ou 18 juin** : accueil des classes participantes dans le péristyle de l'Hôtel de Ville pour partager le travail de toutes les classes et vote des enfants pour 3 chaises sélectionnées pour France Design Week Loire Valley (en complément du vote du public) et remise des prix aux classes lauréates.
- **Du 16 au 30 septembre** : exposition des 3 chaises à France Design Week Loire Valley.
- **Du 1er au 15 octobre** : récupération par les classes de la chaise adoptée.

## **ARTICLE 11. ANNULATION OU REPORT DE LA CAMPAGNE D'ADOPTION CRÉATIVE**

En cas d'annulation ou de report, les familles d'accueil seront informées par courriel dans les plus brefs délais. Aucune indemnité n'est versée aux familles d'accueil.

Toute famille d'accueil a la possibilité de se désister. Elle devra, dans ce cas, adresser un courrier à l'organisateur de la campagne d'adoption créative et s'assurer de la bonne réception du courrier, oralement ou par écrit, un accusé pouvant lui être envoyé sur demande. En cas d'annulation ou report de la campagne d'adoption créative, aucun remboursement ne sera effectué.

## **ARTICLE 12. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE**

Les familles d'accueil restent propriétaires des chaises soumises à la campagne d'adoption créative.

S'ils le désirent, ils leur appartiennent de protéger leur création en déposant une enveloppe Soleau, un brevet ou un modèle.

VALESENS décline toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part de la famille d'accueil ou concernant la protection de la propriété intellectuelle. Les familles d'accueil garantissent par conséquent VALESENS contre toute action de tiers relative à une atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle. VALESENS ne peut être tenue responsable des dégradations sur les chaises exposées pendant la France Design Week, de la réception jusqu'à la restitution.

Par le présent règlement, les familles d'accueil autorisent VALESENS à photographier, exposer et divulguer oralement, graphiquement et/ou par écrit le projet déposé. En particulier, les familles d'accueil autorisent VALESENS et ses partenaires :

- à prendre de nouvelles photographies des chaises ou des familles d'accueil et à les divulguer à des fins de communication sur la campagne d'adoption créative;
- A citer les noms et prénoms des auteurs à des fins de communication relative à la campagne d'adoption créative sur divers supports de communication (presse, journaux, revues, magazines, sites internet, blog, réseaux sociaux ...).

Ces autorisations sont données à titre gratuit, sans limitation de territoire et pour tout support de communication présentant la campagne d'adoption créative, et ce, pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle. Le (les) auteur(s) de la chaise bichonnée seront systématiquement mentionnés sur les supports de communication relatifs à la campagne d'adoption créative incluant les projets ou leur image.

## **ARTICLE 13. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES**

Les données à caractère personnel communiquées par la famille d'accueil font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de VALESENS.

Ces données ne sont utilisées que pour l'organisation de la campagne d'adoption créative et sont destinées à VALESENS, qui pourra toutefois les communiquer à des tiers dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l'organisation de la campagne d'adoption créative. Les familles d'accueil pourront également recevoir la newsletter de VALESENS. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les auteurs disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives collectées dans le cadre de la campagne d'adoption créative. Ils disposent d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles qui peut être exercé gratuitement auprès de VALESENS.

## **ARTICLE 14. APPLICATION DU RÈGLEMENT**

La participation à la campagne d'adoption créative implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque famille d'accueil. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par VALESENS dans l'esprit qui a prévalu à la conception de cette opération.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci entraînera pour son auteur l'exclusion de la campagne d'adoption créative.

## **ARTICLE 15. APPROBATION DU RÈGLEMENT**

Au moment de l'adoption, les familles d'accueil seront invitées à prendre connaissance et à accepter sans condition le règlement de la campagne d'adoption créative de chaises d'école délaissées, ainsi que les modalités d'inscription.

## ARTICLE 16. CONTACTS

### VALESENS

**Site Internet :** <https://valesens.com/chaise-a-adopter-2024/>

Informations sur la page de la campagne d'adoption créative des chaises d'école délaissées sur le site de VALESENS.

**Adresse :**

VALESENS, association d'intérêt général de promotion du territoire par le design et des technologies du sensoriel SENSORY DESIGN CENTER, 56 avenue Marcel Dassault 37200 TOURS

**Adresse mail :** [contact@valesens.fr](mailto:contact@valesens.fr)



## Annexe 1 – TYPES DE CHAISES

Ci-joint un échantillon des modèles de chaises à disposition pour l'adoption. Les couleurs, l'état et les modèles peuvent varier.

**Modèle 1**



**Modèle 2**

